

Séance du 29 novembre 2022

Délibération n° 2022/100

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune du Boupère et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges en vue de réaliser un projet de densification urbaine - Ilot de la Chapelle

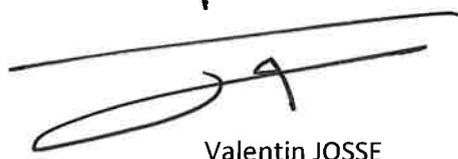
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la commune du Boupère, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de densification urbaine - Ilot de la Chapelle,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

29 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ LE